COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON Sources de lumière

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 05 avril 2023

DELIBERATION : 2023-02-13

OBJET : Budget SPANC de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière – Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2022

L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

Annot :
COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :
CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

Braux :

Castellane :
LIPERINI Bernard
TILLEMAN Line
MARANGES Philippe
JONKER Nina

Castellet-les-Sauses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :
VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :
GAGLIO Baptiste

Entrevaux :
GUIBERT Lucas
COTTON Daniel
BONIFASSI Éric

La Garde :
LAUGIER Joël

La Mure Argens :
MISTRAL Frédéric

La Palud sur Verdon :
BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :
MARTORANO Robert

Le Fugeret :
PESCE André

Méailles :
PONS BERTAINA Viviane

Moriez :
COULLET Alain

Peyroules :
CLUET Frédéric

Rougon :

Saint André les Alpes :
PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:
LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :
COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :
PATRICOLA Sauveur

Sausses :

Senez :

Soleilhas :
BOUROT Alain

Tartonne :
SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :
BICHON Bruno

Thorame-Haute :
OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:
ROUSTAN Claude

Val de Chalvagne:
ONCINA Anabel

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : Mme FALASCHI Sandra ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. ROUSTAN Claude ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. MARANGES Philippe ; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à Mme COZZI Marion ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. BLANC André-Luc suppléé par M. MISTRAL Frédéric ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à Mme VACCAREZZA Francine ; M. LOMBARD Jean-Pierre suppléé par M. BOUROT Alain ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. IACOBBI Christophe

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. COLLOMP Gérard ; M. GOLE Jean-Paul ; Mme RALL Evelyne ; M. AUDIBERT Jacques ; M. DAGONNEAU Franck

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Budget SPANC de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière – Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2022

Exposé

Les membres du conseil communautaire ont pris connaissance des résultats du Compte Administratif 2022 du budget SPANC qui fait apparaître notamment les résultats par section comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	- 5 106.42
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
Excédent	3 840.63
Résultat cumulé au 31/12/2022	- 1 265.79
A.DEFICIT AU 31/12/2022	- 1 265.79
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	0
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	- 1 265.79

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER** pour le budget SPANC la reprise des résultats lors du vote du Budget Primitif 2023, en ajoutant l'excédent reporté de la section d'investissement, comme suit :

  - ✓ Inscrire en report au compte 001 « excédent d'investissement reporté » de la section d'investissement, la somme de 3 206.36 €
  - ✓ Inscrire en report au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement, la somme de 1 265.79 €.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 11 avril 2023
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALPES PROVENCE VERDON
B.P. 2 - 04170 SAINT ANDRE LES ALPES

Maurice LAUGIER